



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

États membres

Question écrite n° 98425

Texte de la question

Mme Lucette Lousteau attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur les conséquences pour la filière viticole du Brexit en France. En effet, la décision du Royaume-Uni de sortir de l'UE soulève des inquiétudes, notamment sur l'impact du prix des denrées importées qui pourrait augmenter dans ce pays, du fait du rééquilibrage de la valeur de la livre au niveau international. Concrètement, la filière française viticole pourrait s'attendre à une hausse des prix à court terme sur l'un de ses premiers marchés d'exportation dans un contexte de pouvoir d'achat en repli. Or cette hausse des prix pourrait être exacerbée par une politique de santé britannique abusant de l'instrument fiscal pour renchérir la consommation d'alcool afin d'assurer le fonctionnement de l'État. Ainsi, dans cette optique, la filière viticole du Languedoc pourrait être particulièrement impactée, du fait de l'importance du marché anglais comparativement aux vins d'autres régions de France. Actuellement, les vins du Languedoc représentent le 2ème marché derrière la Chine, et le 3e en valeur derrière la Chine et les États-Unis. Pour les AOC, les ventes s'élèvent à 68 000 hectolitres, soit 10 millions de bouteilles, et jusqu'à 48 millions si on y ajoute les vins d'Indication géographique protégée (IGP), représentant un marché de 81 millions d'euros, en 2015. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre en cas de choc et de diminution notable des ventes sur le marché britannique afin de soutenir cette filière.

Texte de la réponse

Le 23 juin 2016, le peuple britannique s'est majoritairement exprimé en faveur d'une sortie de l'Union européenne (« Brexit »). Cette décision va engager un processus historique de retrait d'un pays de l'Union européenne et la tenue de négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne pour définir les conditions de ce retrait et les relations futures entre les deux parties. Le Royaume-Uni est le troisième client de la France pour le secteur agricole et agroalimentaire dont il représente environ 10 % des exportations agroalimentaires en valeur (5,6 milliards d'euros). Les exportations de vins et spiritueux représentent le premier poste de ces exportations et totalisent 1,2 milliard d'euros, faisant du Royaume-Uni le deuxième client le plus important à l'exportation pour les vins et spiritueux français en volume (deuxième client également en valeur pour les vins). Plus précisément, le Royaume-Uni constitue la première destination en volume pour les vins de Champagne, de Bourgogne, de Loire et des Côtes du Rhône. C'est également un marché de premier plan pour les vins du Languedoc-Roussillon, de Bordeaux et de Provence. A la négociation du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne qui s'ouvrira après activation par le Royaume-Uni de l'article 50 du traité sur l'Union européenne s'ajoutera la négociation d'un accord encadrant les futures relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dont l'accès au marché unique constituera un point majeur. Le Gouvernement français sera attentif à préserver lors des négociations, la fluidité des échanges commerciaux avec ce pays, tout en préservant les acquis du droit européen s'agissant notamment de la définition du vin, des règles d'étiquetage et de la protection des indications géographiques.

Données clés

Auteur : [Mme Lucette Lousteau](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98425

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7068

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8107